

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Francis MARQUES.

❧❧❧

12D - PROGRAMME DE TRAVAUX ELIGIBLES A LA DETR

(DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) :

TRAVAUX DE RENOVATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - MISE

AUX NORMES DE LA SALLE PALAS

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, la Ville envisage les travaux suivants

- Elévation du niveau de sécurité de l'espace multi activité Palas.

Le montant total de l'opération est estimé à 116 630 € HT.

Ces opérations sont éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Des financements à hauteur de 30 % seront sollicités auprès de l'Etat.

Par ailleurs, des aides seront mobilisées auprès du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre du contrat de territoire à hauteur de 20%.

.../...

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

	ETAT (DETR)	CONSEIL GENERAL DES PYRENEES-ATLANTIQUES	COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE
Palas	30 %	20 %	50 %
116 630	34 989	23 326	58 315

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires,
- **SOLLICITE** les aides susmentionnées,
- **DECIDE** que la Commune se substituera aux financeurs dans la mesure où les aides précitées n'étaient pas obtenues.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 28 avril 2014.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 03/ 05/ 2014

Hervé LUCBÉREILH